

## Journée internationale des stagiaires, aujourd'hui Un tremplin, des embûches

**CHAQUE année, des milliers d'étudiants, en fin de cycle ou encore à l'école, frappent aux portes des entreprises, des administrations, pour décrocher un stage. Une des voies royales pour accéder au monde-très sélectif devenu - du travail. Il s'agit ici de faire ses preuves et découvrir un univers, un environnement. Sauf que, ce parcours, dans l'ordre normal du fonctionnement des ressources humaines pour les entreprises, est parfois semé d'obstacles pour des postulants qui parfois se surestiment. Heureusement, des cas de ce genre ne relèvent pas forcément de la généralité. Ce mini-dossier circonstanciel se veut surtout un plaidoyer contre les abus.**

### Le stage, moment d'exploitation abusive ?

Anita Jordanah TSOUMBA  
Libreville/Gabon

LA communauté internationale célèbre le 10 novembre de chaque année la Journée internationale des stagiaires. Une initiative de International coalition for fair internships (ICFI), créé en 2006 dans le but de revendiquer les droits des stagiaires, en attirant l'attention sur les abus de certaines entreprises et institutions par rapport à l'utilisation des jeunes diplômés.

En effet, un stage est une période de formation pratique en entreprise, complémentaire aux études théoriques. Ou encore une période d'apprentissage au terme d'un cycle de formation supérieure, en vue d'intégrer le monde du travail. Aussi, distingue-t-on essentiellement deux types de stages : les stages d'apprentissage pour lesquels le stagiaire n'est pas lié par un contrat de travail à l'entreprise qui l'accueille, et n'a pas le statut de salarié. Son passage en entreprise n'a ici qu'un but pédagogique et de formation. Il est dans l'entreprise pour apprendre et observer, et n'a donc pas



Photo : AJT

L'administration publique, et les entreprises privées, sont concernées par la question des stages...

l'obligation de production comme les salariés. Il y a aussi les stages d'essai pour les demandeurs d'emploi, inoccupés ou non. Les postulants disposent au moins d'un diplôme de fin de cycle de l'enseignement supérieur. La durée maximale de ce stage est de 6 mois au terme desquels le demandeur d'emploi intègre ou non la structure d'accueil. Au Gabon, où le nombre de chômeurs est en constante augmentation, avec notamment un niveau élevé chez les jeunes - environ 30% en 2011-, trouver un stage, quel qu'il soit, n'est pas toujours chose aisée.

La question de l'insertion professionnelle, comme celle des droits du stagiaire se pose avec acuité. Nombre de stagiaires qui réussissent à intégrer une entreprise se plaignent souvent des traitements qui leur sont réservés. Lesquels, soutiennent-ils, ne prendraient pas en compte leurs droits.

Ils dénoncent, pêle-mêle, une exploitation de différentes natures par l'employeur ou les anciens, les injustices et le non respect de la réglementation en vigueur concernant le statut de stagiaire, etc. « Je suis en stage-école depuis 7 mois, mais laissez-moi vous dire

que le traitement qui m'est infligé ici ne me donne pas envie d'y rester davantage. Je suis même obligé, dans certains cas, de me mettre à l'écart au risque de me faire injurier par les anciens. On dirait qu'être stagiaire est une tare », nous confie Ida, stagiaire dans une administration publique.

Pour Nancy, stagiaire depuis 3 ans dans une structure privée, la situation n'est guère meilleure. « Cela fait 3 ans que je suis ici en qualité de stagiaire. Chaque fois, mon stage est prorogé. On me donne l'assurance que j'aurais un poste mais, après, rien n'est fait. Même le supérieur hié-

rarchique semble ne pas s'intéresser à votre sort. Il ne plaide pas pour vous auprès de la direction. Je suis allé même jusqu'à demander un CDD (Contrat à durée déterminée, ndlr), mais à cause de la restriction budgétaire, m'a-t-on dit, on ne peut pas m'embaucher pour le moment. Je veux bien rester, mais quel est véritablement mon statut, trois années après ? », s'indigne-t-elle.

La situation de ces deux jeunes dames n'est pas isolée dans notre pays. Comme elles, nombreux sont les jeunes diplômés qui exercent dans des entreprises privées et même

dans l'administration publique et qui sont confrontés à des difficultés de tous ordres: surexploitation, rémunération trop faible pour les tâches accomplies, durée de stage trop longue, violences verbales; le tout en marge de la réglementation en vigueur.

Aussi, cette journée est donc, une fois de plus, l'occasion pour les employeurs de reconsidérer la situation du stagiaire au sein de leurs structures. Mais surtout de se conformer à la législation en la matière et offrir ainsi à cet agent la place qui lui revient de fait au sein de la boîte.



Photo : Innocent MBADOUIMA

... Tout comme l'Office national de l'emploi (ONE)

### Au Gabon : entre abus des employeurs, manque de réglementation et responsabilité des stagiaires

F.B.E.M

Libreville/Gabon

SI la nécessité d'instaurer une Journée internationale des stagiaires s'est imposée en 2006, c'est que les raisons d'interpeller sur leurs situations s'y prêtaient à travers le monde. Entre les difficultés d'accès au stage pour ces derniers, les difficultés rencontrées pour en obtenir un, la liste est loin d'être exhaustive. Le Gabon compte un grand nombre de stagiaires. Jeunes pour la plupart, certains sont en stage-école, pour valider une formation professionnelle. D'autres sont en stage de pré-emploi au sein d'entreprises encore appelé phase d'essai. Si beaucoup passent cette immersion professionnelle dans d'excellentes conditions, d'autres par contre non.

La plus grande difficulté est "l'obtention même d'un stage". C'est du moins, ce qu'ont indiqué la plupart des stagiaires interrogés. Erwin T. détenteur d'un Master en chimie, et à la recherche d'un stage depuis deux ans soutient qu' "obtenir un stage relève désormais du piston". Plus grave, pour lui, impossible de trouver un travail sans ce stage, tant les employeurs en font un préalable quasi incontournable. Comment ne pas le croire quand on tombe au quotidien sur des offres d'emplois libellées comme suit : "Entreprise de la place cherche un travailleur de niveau Master dans untel domaine. Expérience professionnelle exigée". Après avoir frappé à toutes les portes, et las d'attendre des réponses, il s'est mis à "dispenser des cours de répétition, pour joindre les deux bouts".



Photo : Anita Jordanah Tsoumba

Les personnes en quête de stages gagneraient aussi à se tourner du côté des ONG et des associations.

L'autre difficulté, une fois le stage acquis, est l'exploitation abusive de certains employeurs. En effet, selon une ancienne stagiaire en génie informatique dans une entreprise de la place, "lorsque j'étais en stage-école, au-delà de mes tâches en informatique, j'étais devenu la personne à tout faire. Faire des photocopies, faire des

courses et tout le reste. Il arrivait même des jours où je faisais plus ça que mon travail d'informaticien. C'est ce qui m'énervait le plus". Enfin, beaucoup de ceux qui sont passés par des stages de pré-emploi critiquent la longue période d'essai avant l'embauche. Ou bien, les employeurs traînent avant de leur répondre que leur essai

n'a pas été concluant. Que dit la loi de tout cela ? Un responsable du ministère du Travail rappelle qu'il n'existe pas de réglementation spécifique pour les stagiaires au Gabon, "si ce n'est celle contenue dans le Code du travail" du 12 octobre 2000 notamment, n'est d'ailleurs pas très explicite sur la question. Il fait allusion à l'apprentissage plutôt qu'au stage. Il y invite néanmoins "les deux parties (employeurs et apprentis NDLR) à l'établissement d'un contrat définissant les droits et les obligations du maître et de l'apprenti", ainsi qu'à définir la durée dudit apprentissage. Les entreprises, qui tirent leurs conventions de ce Code du travail se doivent ainsi d'établir ces contrats. L'on peut par ailleurs se réjouir de la mesure des pouvoirs publics prise récemment, laquelle re-

quiert de chaque entreprise de plus de 50 salariés à souscrire à un contrat-apprentissage jeunesse. Un contrat qui l'oblige à prendre au moins 5 stagiaires par année en son sein. Sur l'argumentaire de la difficulté d'accès aux stages au Gabon, certains observateurs, qui ne nient pas le fait, ont néanmoins indiqué que les étudiants avaient aussi le défaut de se sur-estimer, et de ne chercher des immersions professionnelles que dans des grandes entreprises, aux fins d'être bien rémunérés. Ce qui n'est pas pour leur faciliter la quête. "Combien sont prêts à aller faire leurs armes dans des ONG, des associations et des entreprises naissantes, qui sont pourtant prêtes à les accueillir?", s'est interrogé l'un d'eux, Geoffroy Fouboula Libeka, responsable associatif et de mouvement jeunesse à Libreville.